



SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

le **SMDO**
prend le relais !

À partir du 1^{er} juillet,
le SMDO reprend la gestion
des déchetteries
de votre territoire !

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de la reprise de la compétence déchetteries, tri et valorisation des déchets à l'échelle de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Le SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) est un organisme public ; il dispose d'un réseau de 51 déchetteries, dont 40 gérées en régie par les services du syndicat.

- ▶ Le **centre de tri** du SMDO inauguré en 2019, permet de trier et recycler tous les emballages et tous les papiers à la résine. Ce sont plus de 50 000 tonnes d'emballages et de papiers du SMDO qui sont triés chaque année.
- ▶ Le **centre de valorisation énergétique** (capacité de 178 250 tonnes) permet de valoriser en énergie la totalité des ordures ménagères résiduelles des 790 000 habitants du territoire.
- ▶ Un **réseau de quais de transfert route/rail** permet de limiter la circulation des camions sur les routes.

Grâce à l'intégration de la CC du Vexin-Thelle au SMDO, les ordures ménagères résiduelles ne seront plus enfouies mais **valorisées en énergie**. Ceci représente un avantage environnemental et économique sur le coût de traitement des ordures ménagères plus faible de la CC, compte tenu de la TGAP réduite sur la valorisation énergétique par rapport à l'enfouissement.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, le SMDO gère le **traitement de l'ensemble des déchets** de la Communauté de Communes, hormis le verre. La Communauté de Communes du Vexin-Thelle reste compétente au niveau de la collecte de vos déchets ménagers, sélectifs et encombrants, et votre interlocuteur au sein de notre structure reste inchangé.

À partir du 1^{er} juillet 2022, le SMDO prend en charge l'**exploitation des déchetteries** de la CC du Vexin-Thelle.

Les usagers de la **déchetterie à Liancourt-Saint-Pierre** et du **point propre à Porcheux** ne verront pas de modification dans l'organisation de l'accueil, les horaires et le règlement intérieur. Cependant, d'ici la fin de l'année 2022, ils devront se munir d'une carte d'accès personnelle pour y accéder.

Dès juillet, les usagers pourront s'informer auprès des services du SMDO (Service Relations Usagers : 03 44 09 67 11) et faire une demande de carte d'accès personnelle permettant d'assurer la traçabilité des apports et de contrôler l'accès aux déchetteries. Cette demande sera effectuée au travers du site www.smdoise.fr/demande-de-carte.

Il sera toutefois possible de faire cette demande au travers d'un formulaire papier disponible en déchetterie, dans les mairies et à la Communauté de Communes.

Le SMDO s'assurera que la transition se fasse dans les meilleures conditions pour la population et pour les professionnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand GERNEZ
Président de la Communauté
de Communes du Vexin-Thelle

Philippe MARINI
Président du Syndicat Mixte
du Département de l'Oise